

FORMATION & CERTIFICATION

Présentation des évaluations du semestre 4

Laila FELLAH

Coordinatrice pédagogique de
l'enseignement théorique

MONTPELLIER

CHIU

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

PLAN



- Rappels des modalités d'organisation des évaluations
- Modalités des évaluations du semestre 4

Modalités d'organisation des évaluations

MONTPELLIER

CHIU

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

Composition de la CAC



- **Directeur de l'IFSI**
- **Coordinateurs de promotion**
- **1 ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire**
- **1 ou plusieurs représentants des tuteurs de stage**

Acquisition des ECTS



En formation clinique en stage :

► Une semaine de stage = 1 ECTS

► Validation :

- Avoir réalisé la totalité du stage, la présence ne peut être < à 80% (sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages)
- Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées

Le tuteur évalue la progression dans l'acquisition des compétences à partir :



- Du bilan des éléments de compétence
- Du recueil des observations des professionnels de proximité
- Du livret d'accueil
- Du bilan intermédiaire
- De l'auto évaluation de l'étudiant.

Le formateur de suivi pédagogique évalue, au sein du parcours, la progression dans l'acquisition des compétences :



- À partir de la feuille d'évaluation des compétences
- À partir de l'analyse du portfolio
- A partir du CR de visite de stage
- Après un temps d'échange individuel avec l'étudiant

➡ il propose la validation ou la non validation du stage à la CAC qui attribue ou non les ECTS de stage (stage de complément)

En formation théorique :



- La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des UE dans le référentiel (annexe V)
- L'évaluation de plusieurs UE peut être organisée lors d'une même épreuve
- L'acquisition des UE se fait par capitalisation et compensation

Principe de capitalisation :



- Les UE sont définitivement acquises dès lors que la note est égale ou supérieure à la moyenne (10/20)

2^{ème} session ou rattrapages :



- Chaque UE bénéficie d'une 2^{ème} session en cas de non validation
- La note de la 2^{ème} session est retenue (même si inférieure à la précédente)
- Chaque stage bénéficie d'un stage de complément en cas de non validation

Concrètement pour la théorie:

- **Modalités d'évaluation** précisées dans le calendrier des évaluations
- **Les guides d'évaluation** sont construits par les formateurs référents des UE, soumis à validation au comité de lecture, et déposés ensuite sur la plateforme dans **Bibliothèque/ A propos de l'évaluation** et affiché sur le tableau prévu à cet effet
- **Les convocations pour l'ensemble de la promotion** sont affichées au tableau à l'emplacement prévu à cet effet précisant la date, l'heure et la salle
- **Les convocations pour les épreuves individuelles** sont affichées avec précision de l'horaire et de la salle
- **Tout retard = absence à l'épreuve non justifiée = 0/20**, durant l'épreuve, pas de portable, pas de fraude
- **Une harmonisation du guide de correction** est réalisée après lecture de 5% des copies et une double correction est réalisée pour toute copie dont la note est inférieure à 10/20
- **Consultation possible des copies inférieures à 10/20**

Modalités des évaluations du semestre 4



- [Calendrier des évaluations du semestre 4, session 1](#)
- Accessible sur la plateforme Moodle dans :
Informations générales/ A propos de l'évaluation/
promo 2023-2026

Des questions??

MONTPELLIER

CHU

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

